

Président

Joël BIANCO

Lycée Louis-le-Grand
123 rue Saint-Jacques
75005 PARIS
Tél : 01 44 32 82 00
joel.bianco@ac-paris.fr

Vice-Présidente

Mireille BASSO

Lycée Saint-Louis
44 boulevard Saint-Michel
75006 PARIS
Tél : 01 53 73 73 00
mireille.basso@ac-paris.fr

Vice-Présidente

Corinne RAGUIDEAU

Lycée Lakanal
3 av président Franklin Roosevelt
92230 SCEAUX
Tél : 01 41 87 20 00
corinne.raguideau@ac-versailles.fr

Vice-Président

François BECKRICH

Lycée du Parc
3 boulevard Anatole France
69006 LYON
Tél : 04 37 51 15 51
francois.beckrich@ac-lyon.fr

Secrétaire général

Philippe TAMISIER

Lycée Berthollet
9 boulevard du Lycée
74000 ANNECY
Tél : 04 50 51 38 64
philippe.tamisier@ac-grenoble.fr

Secrétaire générale adjointe

Delphine NIBAUDEAU

Lycée Guez de Balzac
Place Beaulieu
16000 ANGOULEME
Tél : 05 45 22 41 00
delphine.nibaudeau@ac-poitiers.fr

Trésorier

Karim ZATAR

Lycée Saint-Just
21 rue des Farges
69005 LYON
Tél : 04 37 41 30 30
karim.zatar@ac-lyon.fr

Trésorière adjointe

Hélène MARTINEZ

Lycée Alphonse Daudet
3 boulevard Victor Hugo
30900 NÎMES
Tél : 04 66 36 34 34
helene.martinez@ac-montpellier.fr

Bulletin

Jean-François GUIPONT

Proviseur honoraire
jf.guipont@numericable.fr
Tél : 06 75 79 54 58

BULLETIN N° 94

Décembre 2023

Avant le congrès de janvier 2024



Réunion du conseil d'administration le 9 octobre 2023 au lycée du Parc à Lyon

« Regarder un atome le change, regarder un homme le transforme,
regarder l'avenir le bouleverse »

Gaston Berger (1896-1960)

Ce bulletin de l'A.P.L.C.P.G.E. est consultable
sur le site de notre Association : www.aplcpge.fr

Sommaire du bulletin n° 94

<i>Éditorial du Président</i>	pages 3-4
<i>Programme du congrès de l'APLCPGE des 19 et 20 janvier 2024</i>	pages 5-7
<i>Fiche d'inscription au congrès</i>	page 8
<i>Compte-rendu du Conseil d'Administration de Lyon</i>	pages 9-20
<i>Liste des membres du Conseil d'Administration de l'APLCPGE</i>	page 21
<i>Liste des membres du bureau du CA</i>	page 22
<i>Liste des correspondants académiques</i>	page 23
<i>Les statuts de l'APLCPGE</i>	pages 24-26
<i>Fiche campagne d'adhésion 2023-2024</i>	page 27
<i>Bulletin d'adhésion</i>	page 28

Actualités :

- Interview du président dans l'Étudiant
- Nos échanges avec le ministère sur un projet de décret



EDITORIAL

Notre congrès 2024 se déroulera les 19 et 20 janvier prochains et j'espère que vous serez nombreux, comme l'année dernière, à nous rejoindre aux lycées Henri IV et Louis-le-Grand. Ce rendez-vous annuel occupe une place centrale dans la vie de notre association. C'est en effet un moment privilégié où nous pouvons nous retrouver loin de l'agitation quotidienne pour réfléchir ensemble sur nos problématiques communes. Ces deux journées sont aussi l'occasion de mieux faire connaître l'APLCPGE et d'affirmer son statut d'interlocuteur incontournable des pouvoirs publics et des établissements d'enseignement supérieur.

Cette année, nous avons choisi de nous intéresser plus particulièrement au bien-être étudiant. Parce qu'il agit directement sur la motivation, la capacité de concentration et de gestion du stress, l'estime de soi, le bien-être est, on le sait, une condition essentielle de la réussite. Il dépend bien sûr de la santé physique et psychique, mais aussi de l'environnement de travail et de vie, de la qualité de l'accompagnement et, plus généralement, de ce que l'on nomme « l'expérience étudiante ». Ces notions ne sont pas nouvelles et intéressent les chercheurs depuis de nombreuses années. Mais le contexte économique et social, la crise sanitaire que nous avons traversée, les aspirations des nouvelles générations d'étudiants, leur ont redonné toute leur actualité.

Nous qui accueillons plus de quatre-vingt mille étudiants dans nos classes ne pouvons pas rester étrangers à ces questions. Afin de mieux cerner leurs attentes, nous avons décidé de les interroger directement et avons pour cela élaboré un questionnaire au printemps dernier. Ce questionnaire a été proposé aux étudiants de seconde année au début du mois d'octobre et nous ferons de même avec leurs camarades de première année à partir de février prochain. Vous pouvez en prendre connaissance en cliquant sur le lien suivant : <https://forms.gle/kQStWTiS4uhXZ1EW8>

Nous avons d'ores et déjà recueilli près de 4 500 réponses, preuve que notre démarche répond à un réel besoin. Le dépouillement de l'enquête est en cours, mais les premiers résultats montrent que, contrairement aux idées reçues, les étudiants de CPGE apprécient l'exigence de leur formation et l'accompagnement dont ils bénéficient.

Le 19 janvier, les collègues du bureau et moi-même vous présenterons la synthèse finale de l'enquête et c'est sur cette base que nous travaillerons en ateliers pour dégager des pistes d'amélioration. Une présentation publique sera ensuite faite dans le cadre de la conférence de presse prévue l'après-midi à 16 heures. Le lendemain, nous approfondirons le sujet lors de la table ronde qui se tiendra au lycée Louis-le-Grand, grâce notamment aux éléments théoriques que nous apportera la chercheuse Claudia Senik, professeure à l'École d'économie de Paris (PSE) et directrice de l'Observatoire du bien-être. Nous y accueillerons également des représentants de l'institution, des associations de professeurs et des grandes écoles. Les représentants de la CDEFM (Conférence des Directeurs des Écoles Françaises de Management) nous présenteront la campagne de communication visant à améliorer l'image de la prépa qu'ils viennent de lancer (<https://preparetoi.cdefm.fr/>).

Ce congrès sera aussi l'occasion d'aborder librement tous les sujets d'actualité qui nous préoccupent, tels que les ouvertures et fermetures de classes, les conventions avec les universités, ou encore l'organisation des concours 2024.

Il ne vous reste plus qu'à vous inscrire, au moyen de la fiche que vous trouverez dans ce bulletin, ou en ligne sur notre site Internet. N'hésitez pas non plus à renouveler votre adhésion ou à rejoindre l'APLCPGE si vous ne l'avez pas encore fait !

Merci d'avance et au plaisir de vous retrouver bientôt,

Joël Bianco,
Président de l'APLCPGE

LE CONGRÈS de l'APLCPGE

Vendredi 19 janvier 2024

Au lycée Henri IV, 23 rue Clovis, Paris 5^{ème}



9h30 : accueil café

10h00 : ouverture du congrès

Présentation des résultats de l'enquête sur le bien-être et la réussite étudiants. Préparation de la conférence de presse.

Introduction de **Claudia Senik**, professeur à Sorbonne Université et à l'Ecole d'économie de Paris (PSE), directrice de l'Observatoire du bien-être au Cepremap et membre de l'Institut Universitaire de France.

11h00 : travail en ateliers (une partie des ateliers sera consacrée aux résultats de notre enquête, l'autre aux questions d'actualité)

12h30 : buffet au lycée Henri IV préparé et servi par les élèves du lycée hôtelier Belliard de Paris et leurs professeurs

14h00-16h00 : réunion plénière (restitution des ateliers, échanges)

16h00-17h00 : conférence de presse autour des résultats de l'enquête sur le bien-être et la réussite étudiants. Tous les congressistes qui le souhaitent pourront y assister.

18h00 : visite privée du Panthéon

A partir de 19h30 : cocktail dînatoire à la mairie du 5^{ème} arrondissement (place du Panthéon), accueil par Madame Florence Berthout, maire du 5^{ème} arrondissement

Samedi 20 janvier 2024

Au lycée Louis-le-Grand, 123 rue Saint-Jacques, Paris 5^{ème}



9h00 : accueil café

9h30 : assemblée générale statutaire

11h00 : table ronde « **Le bien-être étudiant au service de la réussite en CPGE** »

Intervenants :

Claudia Senik, professeur à Sorbonne Université et à l'Ecole d'économie de Paris (PSE), directrice de l'Observatoire du bien-être au Cepremap et membre de l'Institut Universitaire de France

Mireille Basso, proviseure du lycée Saint-Louis à Paris

Jean-Christophe Maccotta, psychiatre, responsable du pôle étudiant au sein du département de psychiatrie de l'adolescent et du jeune adulte (Pr Maurice Corcos) à l'Institut Mutualiste Montsouris

Denis Choimet, professeur de mathématiques en classe préparatoire scientifique MP* au lycée du Parc à Lyon, président de l'Union des professeurs de classes préparatoires scientifiques (UPS)

La table ronde sera animée par **Oliver Rollot**, journaliste, directeur du pôle Information & Data de HEADway Advisory, rédacteur en chef de "l'Essentiel du Sup" (newsletter hebdomadaire), de "l'Essentiel Prépas" (webzine mensuel) et de "Espace Prépas"

12h30 : buffet au lycée Louis-le-Grand

14h00 : fin du congrès

Selon l'article 3 des statuts, l'APLCPGE ne comprend que des membres actifs ou des membres honoraires à jour de leur cotisation : si ce n'est déjà fait, renvoyez le **bulletin d'adhésion** à notre trésorier Karim Zatar (page 28). Pour vous inscrire au Congrès, veuillez renseigner le **bulletin de participation** page 8.



Claudia SENIK est Professeur à Sorbonne Université et à l'École d'économie de Paris (PSE). Elle est Directrice de l'Observatoire du bien-être au Cepremap, et membre de l'Institut Universitaire de France.

Ancienne élève de l'École normale supérieure, docteur de l'EHESS, ses travaux portent sur l'économie du bien-être subjectif, et en particulier sur le lien entre revenu, croissance, inégalités et bonheur. Elle s'intéresse également aux sources du bien-être au travail et en entreprise. Elle étudie enfin le comportement des femmes à l'école et sur le marché du travail.

Elle est l'auteur de nombreuses publications dans des revues internationales ainsi que d'ouvrages tels que :

- *Bien-être au travail : ce qui compte*, Presses de SciencesPo, **2020**.
- *L'économie du bonheur*, Seuil, République des idées, **2014**.
- *Les Français, le bonheur et l'argent*, Presses de l'ENS, **2018**, avec Yann Algan et Elizabeth Beasley.

Elle a également dirigé les ouvrages collectifs suivants :

- *Le bien-être en France. Rapport 2022*. [Observatoire du bien-être](#). CEPREMAP, Mathieu Perona et Claudia Senik éditeurs, **2023**.
- *Le travail à distance*. Sous la direction de Claudia Senik, La Découverte, **2023**.
- *Pandémies*, sous la direction de Claudia Senik, La Découverte, **2022**
- *Les Français et l'argent. 6 nouvelles questions d'économie contemporaine*. (Economiques, 5), Daniel Cohen et Claudia Senik éditeurs, Albin Michel, **2021**.
- *Sociétés en danger*, sous la direction de Claudia Senik, La Découverte, **2021**.
- *Crises de confiance ?* sous la direction de Claudia Senik, La Découverte, **2020**

**PARTICIPATION AU CONGRES DE L'APLCPGE
VENDREDI 19 ET SAMEDI 20 JANVIER 2024**

COUPON-RÉPONSE

à retourner impérativement avant le 23 décembre 2023

Lycée Berthollet - APLCPGE

M. Tamisier - Proviseur

9 boulevard du lycée – 741000 ANNECY

Ce coupon réponse peut être envoyé par mail : philippe.tamisier@ac-grenoble.fr

Nom : Prénom :

Fonction :

Établissement : Académie :

Portable : Mail :

Merci de cocher toutes les cases utiles :

– **Ne participera pas aux travaux du vendredi 19 janvier 2024**

– **Sera présent le vendredi 19 janvier 2024**

Participera au déjeuner25 €

Ne participera pas au déjeuner

Participera à la visite du Panthéon

Ne participera pas à la visite du Panthéon

Participera au dîner à la mairie du 5^{ème}35 €

Ne participera pas au buffet à la mairie du 5^{ème}

– **Ne participera pas à la matinée du samedi 20 janvier 2024**

– **Sera présent le samedi 20 janvier 2024 (matinée)**

Participera au déjeuner20 €

Ne participera pas au déjeuner

Frais d'inscription forfaitaires au congrès (pour tous les participants) : 10 €

Total du règlement : €

Chèque libellé à l'ordre de l'APLCPGE (une attestation de participation sera fournie à tous les participants, pouvant permettre une prise en charge des frais par les établissements).

Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne sur notre site internet (<https://aplcpge.fr>)

Compte rendu de la réunion du conseil d'administration

du 9 octobre 2023

Lycée du Parc, Lyon – présentiel et visio

Présents (présentiel et visio) :

- Membres du Conseil d'administration :
BASSO Mireille (P St Louis PARIS) - BECKRICH François (P Le Parc LYON) - BIANCO Joël (P Louis-Le-Grand PARIS) - BLARDAT Stéphane (P Descartes TOURS) - BROYER Jean (P Victor Hugo BESANCON) - CHARPENTIER Pascal (proviseur honoraire) - COSTA Helena (P Kleber STRASBOURG) – DARTRON Jean (visio, Guadeloupe) - DUBERNARD Sabine (P Camille Guérin POITIERS) - GUILBAULT Didier (visio P Camille Jullian BORDEAUX) - HARBULOT André (P Montesquieu LE MANS) - MARTINEZ Hélène (PA Daudet NIMES) - MOTTA-GARCIA Stéphanie (P Henri IV PARIS) - NIBAUDEAU Delphine (visio P Guez de Balzac ANGOULEME) - RAGUIDEAU Corinne (P Lakanal SCEAUX) – REDINI Véronique (P Jean-Baptiste Say PARIS) - TAMISIER Philippe (P Berthollet ANNECY) – VERGER Thierry (visio, P Saint-Sernin TOULOUSE) - ZATAR Karim (P De Saint-Just LYON)
- Correspondants académiques :
BIGI Bruno (P – La Martinière Montplaisir LYON), MOUTONET Thomas (PA – Schweitzer Rancy – CRETEIL)
- Invités à assister au Conseil d'administration :
CHARROIN Jean Pierre (P – Fauriel SAINT-ETIENNE), GRAND Philippe (P – Ampère LYON), COURSDON D. (P – Herriot LYON), DELAMARE Patrice (P – Corneille ROUEN), BITOUZE Hélène (PA – Le Parc LYON), PORTE Nathalie (PA – Lalande BOURG-EN-BRESSE)
- Invités :
Monsieur Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie de Lyon, excusé, et Denis Choimet, président de l'UPS (Union des professeurs de classes préparatoires scientifiques)

Début de la réunion à 13h30.

Ordre du jour :

- 1- Point sur les adhésions et présentation des comptes ;
- 2- Tour d'horizon des académies (point fait par les correspondants académiques) ;
- 3- Fonctionnement interne de l'association (rôle des membres du Conseil d'administration et des correspondants académiques, contenu du A4, constitution de commissions internes ?) ;

- 4- Enquête sur le bien-être et la réussite étudiante (mise en œuvre, plan de communication après exploitation des résultats) ;
- 5- Mise en œuvre des conventions pour les inscriptions cumulatives avec les universités (point sur les dysfonctionnements constatés dans les académies) ;
- 6- Effectifs en CPGE à la rentrée 2023 et évolutions de Parcours'Up en 2024 (compte rendu de l'entretien avec Jérôme Teillard, responsable du projet Parcours'Up au niveau national) ;
- 7- Calendrier des concours 2024 ;
- 8- Questions diverses (mission prospective de l'IGESR sur les CPGE, PACTE pour les professeurs de CPGE...).

1- Point sur les adhésions et présentation des comptes

Le réseau des correspondants académiques est à présent complet, ce qui devrait faciliter les adhésions.

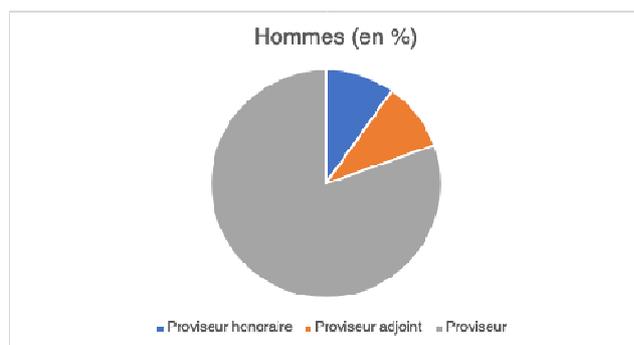
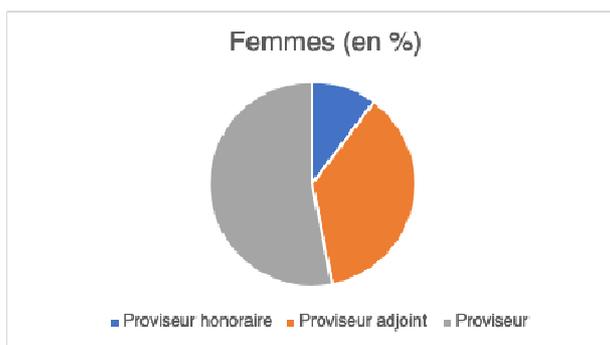
L'association change de banque, car la Banque postale refuse de faire un changement d'adresse pour le trésorier (le dernier était à Lille). Le transfert vers le Crédit Mutuel est en cours.

Le bilan des adhésions est présenté par Hélène Martinez, trésorière adjointe.

➤ 131 adhésions pour l'année scolaire 2022-2023 dont 32 nouveaux :

	Femme	Homme	Effectif total
Proviseur honoraire	5	8	13
Proviseur adjoint	18	8	26
Proviseur	26	66	92
Effectif total	49	82	131

	Femme (en %)	Homme (en %)
Proviseur honoraire	3,8	6,1
Proviseur adjoint	13,7	6,1
Proviseur	19,8	50,4
Effectif total	37,4	62,6



Nous constatons que les femmes sont surreprésentées dans les fonctions de PA.

➤ Le montant total des adhésions est de 5602,5€

	Effectif total	Somme totale
Proviseur honoraire	13	292,5
Proviseur adjoint	26	1170
Proviseur	92	4140
Effectif total	131	5602,5

➤ Année 2023-2024

16 adhésions effectuées et payées en CB sur le site de l'APLCPGE

43 adhésions effectives pour l'année scolaire 2023-2024

14 nouvelles adhésions parmi les 43 enregistrées en ce début d'année scolaire

➤ **Comptes de l'association au 9 octobre 2023 :**

		Dépenses	Recettes	
Compte courant	Reliquat Année civile 2022		10460,39	
	Adhésions + Congrès		7102,5	
	Paiement restant dû Traiteur	555,14		
	Repas LLG avril	157,7		
	Ekole 23/05	623,09		
	Remboursement Déplacement	141,2		Restant CC
		1477,13	17562,89	16085,76

Livret A		23859,26	23859,26
----------	--	----------	----------

Total : 39945,02

2- Tour d'horizon des académies (point fait par les correspondants académiques)

La tendance nationale est plutôt bonne en termes de remplissage des CPGE. Témoignages de collègues qui, selon qu'ils sont des correspondants expérimentés ou débutants dans ce rôle, font état des effectifs et de leur action. Joël conseille de réunir les adhérents au niveau académique.

- **Lyon** : Bruno Bigi
 - Une réunion commune avec quasiment tous les EPLE
 - Voyants plutôt au vert pour tous
 - Fermeture à Fauriel (ECG) pour ouverture honorée (ECT à 24)
- **Besançon** : Jean Broyer
 - Plutôt mieux
 - Compliqué pour ECG
 - Mieux en PCSI
 - Convention : en attente car perdue quelque part
 - Réseau sur Besançon qui se développe
- **Orléans Tours** : Stéphane Blardat
 - Tout est à construire car nouveaux collègues
 - Remplissage difficile pour les petites structures
 - Merci pour la prise en charge du déplacement
- **Paris** : Véronique Redini
 - Une réunion va bientôt être organisée
- **Strasbourg** : Helena Costa
 - Pas encore de réunion
 - Effectifs : le plein à Kleber
 - Volonté du recteur de maintenir les CPGE de proximité

- **Nantes** : André Harbulot
 - Il faut aller chercher les collègues dans les lycées, ce n'est pas simple ; André envisage d'aller dans les lycées chercher aussi les adjoints
 - Visio jeudi avec 5 lycées sur les 11
 - Volonté de l'université de mettre en cause certaines équivalences
 - ECG qui ne font pas le plein
 - Bien en scientifiques et littéraires
 - Dotations correctes de la part du rectorat
 - Pas d'accès aux ressources des universités pour les profs
 - L'enquête sur le bien-être étudiant circule

- **Poitiers** : Sabine Dubernard
 - Hausse des effectifs
 - Sauf pour les ECG qui stagnent, voire diminuent un peu
 - Augmentation en PCSI et MPSI
 - Convention université finalisée avec région aquitaine
 - Difficile pour les inscriptions en L3 pour les sciences éco
 - Réseau non réuni pour l'instant

- **Bordeaux** : Didier Guilbault
 - Ok pour effectifs, rassuré pour les effectifs
 - Rencontre prévue avec les collègues
 - Pas de moyen vie scolaire pour les CPGE (AED et CPE)
 - Plus de dynamisme de la part de la rectrice qui suit les CPGE depuis la mise en réseau, mais pas en termes de moyens

- **Normandie** : Patrick Delamare
 - Un peu mieux en effectif sauf en ECG, fragilité sur Evreux
 - Une fermeture ECG sur le Havre, mais logique
 - Moins de demande sur BCPST avec concurrence du privé
 - Convention OK et volonté de l'université de mettre en place les relations
 - Pas de tensions particulières avec le rectorat
 - Pas de réunion pour l'instant
 - Sujet : géométries différentes pour les montages des deuxièmes années

- **Créteil** : Thomas Moutonet
 - Echange avec beaucoup d'adjoints arrivés sur l'académie et CE
 - Difficile de motiver avec des EPLE à peu de CPGE
 - BCPST en difficulté
 - ECG difficile
 - Discours rassurant au niveau du rectorat
 - 2ème année avec un salon qui présente dans le 93 les filières de CPGE
 - Internat fermé le weekend donc recrutement de proximité
 - RAS pour les conventions

- **Toulouse** : Thierry Verger
 - Quelques changements de personnels de direction
 - Rien de saillant en termes d'effectifs, avec stabilisation des ECG ou en filière scientifique

- Le recteur semble s'intéresser de plus en plus aux CPGE et la réunion va se tenir cette année au rectorat, sous sa présidence. Il invitera les participants. Conventions à l'ODJ de la prochaine réunion. Consigne du recteur : pas de renouvellement tant que le GT sur les conventions ne s'est pas réuni.
- **Versailles** : Corinne Raguideau
 - Fichier à peu près à jour par Corinne, car réponses plus massives
 - Difficile d'avoir des retours en ce qui concerne les effectifs
 - Photographie diversifiée avec des réponses de tous les types d'établissement
 - Polarisation pour les ECG (difficultés toujours sur maths approfondies)
 - Pas de convention cadre, plusieurs universités ne répondent pas, n'ont pas renouvelé leurs conventions et la question de l'accès aux universités parisiennes doit être posée
 - Besoin d'un cadre y compris pour ParcoursSup
 - En attente de la position du nouveau recteur
 - Réunion de réseau prévue le 18 octobre, en présentiel
 - Compliqué de mobiliser les personnes.
- **Grenoble** : Philippe Tamisier
 - Stabilité des effectifs, y compris dans petites prépas
 - Relations cordiales avec le rectorat
 - Aucun moyen de Vie Scolaire
 - Problématique de la surveillance des concours scientifiques assurée par les établissements, sans moyens académiques
 - La situation de Champollion a permis de mettre autour de la table les différents acteurs
 - Dynamique intéressante s'engage
 - Deux universités assurent 30€ de reversement forfaitaire avec la convention grande région académique
 - Pas de souci pour les L3 littéraires, donc plus de khûbes, car validations complètes, plus difficile en économie ou sciences
- **Guadeloupe** : Jean Dartron
 - Des réflexions sont en cours pour des propositions d'ouverture de nouvelles filières, certaines perdant des étudiants
 - Certaines vont évoluer en termes d'effectifs

3- Fonctionnement interne de l'association (rôle des membres du Conseil d'administration et des correspondants académiques, contenu du A4, constitution de commissions internes ?)

Le A4 :

- L'idée d'un A4 qui ne se limite pas à un édito du président est retenue.
- Une maquette plus dynamique, avec des rubriques, est proposée par André.
- L'idée est d'associer chacun dans la circulation des informations. François rappelle que le A4 était interactif quand il a été créé. Revoir comment on donne les informations à Joël.
- Le A4 pourrait comporter des rubriques : édito, échos des académies, brèves et infos pratiques, agenda.
- François rappelle que nous avons un bulletin en plus du A4. A chacun d'envoyer à Joël des éléments. Le bureau verra ce qui est conservé pour le A4 ou un bulletin, ou sur le site en accès adhérent. Eviter de submerger le président, qui est seul rédacteur du A4.

→ Les diverses contributions devront être adressées au SG et au président.

Rôle des correspondants académiques :

- Quel cahier des charges pour les correspondants académiques ?
 - Animer le réseau des PerDir des lycées à CPGE de l'académie
 - Être un relais d'information montante et descendante
 - Alerter sur d'éventuels problèmes locaux
 - Tenir à jour l'annuaire académique
 - Promouvoir l'association et développer les adhésions des chefs comme des adjoints
- Le plus important est de tenir un tableau à jour des adhérents, puis de créer du lien.

Lieu de réunion des instances :

- Est-il positif de délocaliser les instances de l'association ? Oui, car cela permet de voir tous les collègues, de toutes les académies.
- Prévoir les CA en région, mais garder le congrès à Paris.

Gros travail du bureau souligné par Joël.

Il est décidé de réunir le CA deux fois par an et de le faire en Région, mais de continuer de réunir le Congrès à Paris.

4- Enquêtes sur le bien-être et la réussite étudiante (mise en œuvre, plan de communication après exploitation des résultats)

L'enquête est lancée. Elle semble bien suivie. Aucun retour négatif.

Philippe présente le déploiement de l'enquête. Utilisation des boîtes établissements. Le problème rencontré est que les secrétaires ne les ont pas forcément envoyées aux bonnes personnes, mais une relance va être faite.

Aujourd'hui : 1 966 réponses, ce qui commence à être représentatif. (52.2 % garçons – 47.8 % filles).

Relance avec remerciements et précisions pour avoir le maximum de réponses sur les boîtes établissement, ce qui n'empêche pas les correspondants académiques de refaire passer le message également.

Attention : les résultats de cette enquête resteront anonymes.

On fera passer l'enquête aux étudiants de première année en janvier-février 2024.

Dans le cas où nous disposerons de nombreux retours, quelle exploitation faire ? En particulier pour les questions ouvertes. Il faudra se partager le travail. Exemples :

- Question 2.3 « 2.3. Si ce choix est personnel, qu'est-ce qui l'a motivé ? »
 - 1349 réponses ouvertes....
- Question 5.7 : « 5.7. Que souhaiteriez-vous proposer pour favoriser le bien-être et la réussite des étudiants en CPGE ? »
 - 827 réponses

Cela devra être un point fort du congrès, les 19 et 20 janvier 2024. Voir si on ne peut pas inviter les recteurs. Faire une conférence de presse. Ne pas négliger les associations de professeurs. Nous allons tous être mobilisés par la fin de trimestre, le dépouillement sera plus facile en décembre. Proposition de diffuser les résultats au moment de Parcoursup et/ou quand sortira le rapport de l'IGESR, s'il sort. Proposition d'en parler lors de la table ronde des écoles de commerce, qui ont lancé avec l'APHEC leur propre enquête lorsque le groupe de pilotage ministériel a été dissout.

Une série de résultats sortira instantanément et pourra être exploitée immédiatement. Le qualitatif prendra un peu plus de temps. Ne faire qu'une seule communication avec l'ensemble des résultats. On verra ce qu'on fait avec le bureau, en fonction de la tonalité.

5- Mise en œuvre des conventions pour les inscriptions cumulatives avec les universités (point sur les dysfonctionnements constatés dans les académies)

Point avec Paris I réalisé au nom de l'association.

Corinne, Stéphanie et Joël nous représentaient. Corinne : deux types de difficultés rencontrées, des étudiants de 2^{ème} année pas pris en L3 alors qu'ils avaient pris la double inscription, par manque de place ; dates d'inscriptions qui avaient changé, ce que des khûbes découvraient par inadvertance. Rencontre fructueuse. Les acteurs de Paris I ont reconnu que la convention n'était pas assez précise. Ils pensent qu'ils ont conventionné avec trop d'établissements en France et reconnaissent avoir traité les étudiants de la même manière, qu'ils proviennent ou non de lycées conventionnés. Stéphanie précise qu'il n'y a pas de pilote sur ce dossier dans l'académie de Paris. L'APLCPGE dénonce l'absence de convention à jour, au détriment des étudiants. Que les étudiants cessent de payer des inscriptions s'ils n'ont pas l'assurance de pouvoir s'inscrire à l'issue de leurs études en prépa. Les réorientations sont impossibles, des parcours sont en tension du fait de ces conventions en cours de réalisation. C'est inquiétant car tous les étudiants n'intègrent pas une grande école. Les étudiants de CPGE sont environ 4 000 pour 45 000 étudiants à Paris I. Ils paient les droits d'inscriptions, sont comptabilisés dans les effectifs, mais ne fréquentent pas les cours. C'est une véritable manne financière pour l'université, la présidente l'a elle-même reconnu.

Stéphanie et Joël ont par ailleurs été reçus par le recteur de Paris à leur demande et au nom de l'APLCPGE. Le recteur a annoncé un groupe de travail au niveau de la région académique d'Île-de-France et un pilote du dossier (vraisemblablement le nouveau recteur délégué à l'enseignement supérieur).

Il faudrait que l'APLCPGE lance une dynamique auprès des recteurs pour les inciter à relancer les conventions cadres le cas échéant.

A **Strasbourg**, Helena observe que les étudiants de prépa de proximité sont lésés et cela les pousse à s'inscrire dans les universités parisiennes.

A **Nantes**, c'est compliqué sur les L3.

A **Lyon**, tout a été débloqué l'an dernier suite à la réunion des proviseurs. 30€ par étudiant sont reversés aux lycées.

Joël revient sur la proposition de Stéphanie : l'APLCPGE peut inviter ses adhérents à ne pas signer les conventions tant qu'il n'y a pas de pilotage national. Stéphanie propose de saisir le ministre de l'enseignement supérieur. Cela a été fait l'an dernier, mais il faut y revenir. François rappelle que notre association n'est pas un syndicat. On peut donner des recommandations, mais c'est plus difficile de donner des consignes. Ce problème de convention existe depuis des années. Thierry Verger s'inquiète pour la sécurisation des parcours des étudiants dans le cas où ils ne s'inscriraient pas. Pascal Charpentier a travaillé aux premières conventions ; il s'interroge sur la cohérence nationale, le risque étant qu'il n'y ait plus de réversion. Joël rappelle que les associations de professeurs ne sont pas des syndicats mais donnent pourtant des mots d'ordre.

Didier Guilbault à **Bordeaux** : une convention a été finalisée, proposée par la rectrice, mais qui n'est pas revenue signée d'une des deux universités.

Joël propose de faire un communiqué de presse mettant en lumière le nécessaire besoin de cohérence nationale, dans un souci d'équité entre étudiants. Ce communiqué sera préparé en bureau et proposé aux adhérents, aux correspondants académiques. Philippe souligne qu'il faut signaler les situations où les termes des conventions ne sont pas respectés et éviter de mettre toutes les universités dans le même panier, pour éviter des tensions inutiles. François observe une dégradation du climat, au moment du renouvellement des conventions. Un autre argument à avoir, celui de la continuité du service public et la sécurisation des parcours. Pour Thierry Verger, on a le problème de l'engorgement des universités.

Deux propositions sont retenues :

- Sollicitation des recteurs pour qu'ils s'emparent de cette question ;
- Ne pas signer les conventions pour l'instant tant que le pilotage par les recteurs n'est pas assuré.

En synthèse, Joël propose de rédiger un communiqué au nom de l'APLCPGE, du type : « nous sommes profondément attachés à la sécurisation des parcours et à l'équité de traitement des étudiant au niveau national. Or on se rend compte que les conventions ne jouent plus leur rôle, puisque des étudiants s'inscrivent à l'université mais n'accèdent pas aux équivalences, avec des disparités locales. Les adhérents sont invités à ne pas signer les conventions en l'absence de pilotage académique et national dans la rédaction de nouvelles conventions. »

Proposition acceptée à l'unanimité par le CA.

Ce communiqué sera adressé au ministère de l'enseignement supérieur et à la presse.

Afin d'avoir une connaissance plus précise de la situation dans chaque académie, une enquête express sera conduite dans les prochains jours (Philippe et Joël).

6- Effectifs en CPGE à la rentrée 2023 et évolutions de Parcoursup en 2024 (compte rendu de l'entretien avec Jérôme Teillard, responsable du projet Parcoursup au niveau national)

Joël a été reçu à sa demande par M. Teillard, chef de projet Parcoursup, le 6 octobre dernier. M. Teillard dispose d'un bilan Parcoursup complet, mais n'a pas d'état précis des effectifs à la rentrée (il n'y a pas de connexion entre Parcoursup et SIECLE), ce qui est dommage car tous les candidats qui acceptent une place en CPGE ne sont pas forcément présents à la rentrée. M. Teillard est d'accord pour nous fournir chaque année un bilan Parcoursup pour les prépas, avec, au niveau national et par académie, pour chaque filière, les données suivantes :

- Total des bacheliers généraux
- Total des candidats en CPGE
- Total des candidats ayant au moins un vœu classé
- Total des candidats ayant reçu au moins une proposition
- Total des candidats ayant accepté une proposition
- Pourcentage des candidats ayant accepté une proposition.

M. Teillard a par ailleurs indiqué que chaque établissement allait prochainement avoir accès dans Parcoursup à un ensemble de données sur le devenir de ses bacheliers.

7- Calendrier des concours 2024

On a reçu le calendrier des écoles de commerce.

Le ministère a créé un groupe de travail (dans lequel Stéphanie et Joël représentent l'APLCPGE), avec les écoles, pour parler calendrier de concours, en raison de la tenue des Jeux Olympiques à partir de juillet 2024, qui provoquent des problèmes d'hébergement pour les candidats et les jurys, de logistique, de transport et de coût des billets. Certaines écoles envisagent de délocaliser pour éviter ces inconvénients. Plusieurs hypothèses : réduire les oraux, modifier les dates.

Une prochaine réunion a lieu le 18 octobre, en présence de l'IG en charge des JO. Les internats seraient réquisitionnés et le défilé militaire du 14 juillet aurait lieu exceptionnellement à Versailles. Une réunion est prévue chaque mois jusqu'en mai prochain.

8- Questions diverses (mission prospective de l'IGESR sur les CPGE, PACTE pour les professeurs de CPGE...)

- Mission prospective de l'IGESR : on attend toujours la publication du rapport, qui semble écrit.
- PACTE. A Paris, pas de PACTE pour les professeurs de CPGE. Il n'y a pas lieu car ce n'est pas le cœur de la cible. A Grenoble, c'est d'accord si le professeur de CPGE remplace un collègue du second degré. L'inverse n'est pas vrai.
- Corinne a assisté à deux réunions organisées par la CGE (Conférence des Grandes Ecoles) :
 - **GT ParcoursSup du 4 octobre, 11h-12h30**
 - Bilan ParcoursSup session 2023
11 millions de vœux formulés, 629 000 bacheliers.
Candidats en réorientation plus nombreux ou non ? Pas de données disponibles pour le moment.
13 vœux en moyenne par candidat. Rappel : beaucoup de sous-vœux.
70% des lycéens disent avoir découvert de nouvelles formations grâce à ParcoursSup, auxquelles ils n'avaient pas pensé.
12 vœux sur 13 disparaissent... Cela interpelle (prioriser les vœux ?). De plus en plus de jeunes changent jusqu'au bout du processus.
Vraie accélération dans la confirmation des vœux : écoles post-bac ont rempli à 95% avant le départ en vacances.
Les responsables de CPGE confirment les points soulevés, notamment rapidité de réponses positives.
Beaucoup de candidats en phase complémentaire (PC).
 - Session 2024 de ParcoursSup
Calendrier
Ouverture paramétrage 13 novembre, jusqu'au 13 décembre.
Accès aux fiches par les candidats à compter du 20 décembre.
Vœux formulés à compter du 17 janvier ; 3 avril, confirmation des vœux.
21 mai, date limite remontée des classements – attention, c'est un mardi suivant un lundi potentiellement chômé (Pentecôte).
A partir du 30 mai, les candidats reçoivent des propositions.
A partir du 16 juin et jusqu'au 23 juin, suspension du délai de réponse pour les candidats (Baccalauréat du 18 au 21 juin).
Entre le 1er et le 3 juillet, les candidats vont devoir obligatoirement classer leurs vœux en attente.
Résultats du bac le 8 juillet pour le premier groupe.
Débat autour de la nécessité d'avoir les EDS ou pas dans le dossier ParcoursSup ; on sait lire les dossiers... Faisceau d'informations sur ParcoursSup qui fait que les erreurs

de casting n'existent pas ou à la marge.

Question de la ministre : que faudrait-il d'autre comme information ? Aucune ne semble nécessaire

▪ Divers

- Amélioration du rapport public des vœux : à souligner.
- Pourcentage des critères, à quoi cela sert-il ? Certains les publient à l'avance ; mais pouvoir le savoir bien à l'avance, pas comme l'an dernier. Ne pose pas de problème particulier au plus grand nombre. En CPGE, une harmonisation avait été envisagée par filière, mais elle n'a pas eu lieu. Le représentant de l'UPS, présent, confirme : pas d'harmonisation en définitive.
- Taux de boursiers imposé : 10%. Baisse substantielle du nombre de candidats boursiers aux concours des écoles de management post-bac.

○ **Commission ACCES, 14h-17h**

1- Bilan définitif des concours

→ Claude-Gilles DUSSAP, Concours SCEI

Pas d'incidents particuliers cette année.

+ 950 places ouvertes en plus du fait de l'ouverture des MPI. Mais moins grand nombre de candidats (-1 200 candidats aux concours) d'où un taux de performance moins bon à l'arrivée.

Environ 600 candidats classés à au moins un concours, mais ne font pas de liste de vœux : font 5/2 ? partent en apprentissage (ne sont pas comptabilisés, or écoles d'ingénieur ont ouvert beaucoup de places en apprentissage) ? à l'étranger ? A creuser.

Réel engouement des Ecoles pour intégrer des candidats issus de MPI ; au bout du compte, remplissent mal, car trop de places offertes et taux d'évaporation important (environ 30%).

Entrants : pourcentage de femmes constant (environ 29%), idem boursiers (24,6%) ; les deux sont en diminution depuis 2019. Augmentation du pourcentage des 3/2.

→ Christian CHENEL, Concours BCE et Ecricome

Rappel : on est passé de 8 à 7 jours de concours – peut-être 6 l'an prochain – ; ouverture d'un concours distinct pour les candidats littéraires (comme Ecricome qui le faisait déjà) ; 4 parcours possibles ; attestation à fournir des enseignements de spé de 2ème année pour dissuader les candidats d'user de stratégies de contournement. Au final, peu d'écart entre la déclaration des candidats et les attestations fournies ; cette modalité sera poursuivie vraisemblablement l'an prochain.

Même nombre de places maintenu malgré la baisse des étudiants en ECG.

Recul de -8% du nombre de candidats inscrits ; cela aurait pu être pire ; -13% du nombre de candidates ; également recul du % de boursiers. Le nombre de candidatures diminue de façon très variable selon les écoles ; cet état de fait confirme hélas une tendance baissière depuis plusieurs années.

Cette baisse de -8% du nombre de candidats inscrits au concours est concentrée essentiellement sur les ECG ; les littéraires au contraire ont augmenté.

→ Nicolas ARNAUD, DG AUDENCIA par intérim, au titre du SIGEM

Débat : grosses inquiétudes par rapport aux concours 2024 avec les Jeux Olympiques. Toujours pas de calendrier des écrits 2024 publié par le Ministère à ce jour. Prendre des billets de train en juin au moment des résultats des écrits sera compliqué – plus que le problème de l'hébergement, car rares sont les candidats qui vont à l'hôtel.

2- La rentrée 2023 en classe préparatoire aux Grandes Ecoles : premières tendances

→ Denis CHOIMET, UPS : les résultats sont à prendre avec des pincettes à cette période de l'année et donnent lieu à des extrapolations. Mais le taux de réponses est néanmoins de 90% à l'UPS. Constat : augmentation des effectifs et ce, dans toutes les filières. Mille étudiants de plus sur 20 000 (5% d'augmentation). MP2I : +25%. PTSI : augmentation de 5 à 10% et de 15% à 20% en TSI.

→ Christine PIRES, APHEC : confirme, pas de baisse, voire progression. Mais situation très disparate selon les lycées.

→ Corinne RAGUIDEAU, APLCPGE

Résultats parcellaires pour l'instant, lesquels confirment les constatations faites par les associations de professeurs : ce qui prédomine, c'est plutôt la sérénité, au rebours des craintes exprimées l'an passé. Notamment en ECG, mais attention aux petites prépas de proximité (polarisation grandissante) ; un peu moins bien en littéraire, mais l'année précédente avait été exceptionnelle.

Inquiétude par rapport aux boursiers, en baisse dans le vivier de départ dans beaucoup de lycées.

Un public beaucoup plus volatil, plus de remplissage lors de la Procédure Complémentaire pour les lycées qui y font appel ; une augmentation non négligeable de bons élèves de Terminale faisant le choix de formations à l'étranger plutôt que celui de formations sur Parcoursup (que ce soit CPGE ou écoles post-bac). Des sirènes de l'étranger de plus en plus écoutées, pour les formations de la santé mais aussi maintenant pour la finance, le management, ...

- 3- Echanges sur les modifications du calendrier du baccalauréat (EDS) et conséquences sur les admissions en Grande Ecole (en présence de Jérôme Teillard, chef de projet Parcoursup au MESR).

Jérôme TEILLARD, en visio, fait un bilan Parcoursup 2023.

Bilan de la session 2023 de Parcoursup par l'institut CSA : très intéressant par rapport aux attentes et au comportement des élèves. Ces derniers reconnaissent l'accompagnement fait par les lycées ; Jérôme Teillard : cet accompagnement ne doit pas être seulement sur la procédure mais aussi quant au choix possibles (aboutir à une meilleure adéquation niveau de compétences et vœux formulés).

Plus de propositions au départ, rythme plus élevé des délais de réponse et donc des propositions d'admission. A J+5, les $\frac{3}{4}$ des lycéens avaient eu une proposition d'admission, contre $\frac{2}{3}$ l'année précédente. Les acceptations, y compris définitives, sont allées également plus vite.

Attractivité de l'insertion et impact de l'apprentissage. Forte croissance des lycéens généraux également sur l'apprentissage. L'apprentissage n'est plus considéré comme une voie de relégation, son image évolue. Le contexte joue-t-il (inflation, ...) ? Sans doute.

- 4- Débat sur l'indication du lycée d'origine pour la session 2024 (Thomas LAGATHU)
Réponse de J. TEILLARD : que doit-on éviter ? Où veut-on aller ? Quels éléments d'appréciation apporter qui permettront de relativiser ? Groupe de travail à mettre en place avant Noël sur ce sujet (celui de l'évaluation de façon générale).

16h05. Arrivée de M. Choimet, président de l'UPS (Union des professeurs de classes préparatoires scientifiques)

Mot d'accueil de Joël Bianco, président, pour le président de l'UPS, en l'invitant à exposer les sujets qui mobilisent les adhérents de l'UPS.

M. Choimet rappelle que l'UPS (2000 membres environ) mobilise la quasi-totalité des professeurs de Mathématiques (hors EC), de Physique, de Chimie et d'Informatique. Leur préoccupation est de

défendre et de promouvoir les CPGE, en mettant en valeur les atouts (niveau, gratuité et débouchés, car 200 écoles scientifiques). L'institution est hostile, avec représentations erronées (entre soi en CPGE). L'objectif est d'élargir et de diversifier le vivier d'élèves, car la réforme est une catastrophe pour les jeunes filles, on est revenu à 30 ans en arrière. Il faut atteindre les professeurs du second degré. Les IA-IPR diffuseront et soutiendront les informations qui pourraient leur être adressées. Ne voit pas l'intérêt de demander une réforme des CPGE, plutôt changer les représentations et valoriser l'existant, car on n'est pas dans une relation de confiance avec le ministère, donc on risque de voir les enseignements émiettés (exemple du développement durable, qui doit être abordé sur un socle scientifique solide). Ces formations sont chères et paradoxalement, la communication qui est faite par l'institution est discrète.

- En ce qui concerne l'enquête bien-être des étudiants de l'APLCPGE, il pense que les résultats devraient être positifs avec des étudiants qui pourraient se déclarer heureux. En termes d'actions communes, car il sait que les adhérents de l'APLCPGE sont moins libres dans leurs propos, il pense au recueil de témoignages, pour « occuper le terrain » médiatique.
- Les retombées de la loi Fioraso de 2013 sont très modestes (accès aux bibliothèques ? Pas d'accès aux publications. Pas d'échanges pédagogiques). Les relations avec les universités peuvent être bonnes. Les professeurs d'universités ne sont pas intéressés pour enseigner en prépa. L'enseignement irrigué par la recherche, il n'y croit pas ; en revanche, nos étudiants envisagent de devenir professeurs en prépa ou chercheurs. Le niveau de la recherche est stratosphérique mais l'important est de dire à nos étudiants que cela existe, même s'il n'y a pas de poste à pourvoir.
- L'UPS essaie de recueillir des vidéos. Elle va communiquer sur ses chiffres de rentrée, qui vont être diffusés sur les réseaux sociaux. Ce qui est dit dans *Le Monde* est de parti pris, de manière systématique. Mais les familles défavorisées ne lisent pas beaucoup ce quotidien.
- Une collègue propose d'élargir le fonds de colleurs pour faire entrer tous les établissements dans les CPGE. Elle rappelle que des professeurs de CPGE interviennent dans « Je réussis au lycée ».
- Les CPES. Il ne condamne pas les collègues qui y travaillent, mais note que les ouvertures sont faites sans créations de postes et ne produisent pas de diversité sociale.
- En ce qui concerne d'éventuelles évolutions des classes prépas, lesquelles les professeurs envisagent-ils, pour optimiser les moyens, pour mieux répondre aux attentes de la jeunesse d'aujourd'hui ? M. Choimet ne veut pas toucher à l'unité de l'enseignement. Il veut bien travailler en interne au soin qu'on peut apporter aux étudiants. Dans les salons, les gens savent que ça marche. Qu'est-ce qui cloche ? Le fait que des jeunes ne pourraient plus suivre ? Faut-il qu'il n'y ait plus que des parcours sans concours. Les concours permettent un recrutement fondé sur le mérite. Alors certes, ils impliquent des efforts conséquents et une part de risque, mais une vie sans risque est une vie sans intérêt.

Joël remercie Monsieur Choimet de sa présence. Il rappelle notre souci de promotion républicaine des prépas, pas spécialement défensive, même si ce n'est pas le seul système qui vaille, et regrette que les attaques viennent parfois de l'institution elle-même. Les motivations des deux associations semblent converger, même si la mise en action différera. Il y a un socle commun de conviction et d'attachement à ce modèle.

Il remercie tous les participants pour leur déplacement et souhaite bon retour à chacun.

Fin de la réunion à 16h40.

Le secrétaire général,

Philippe Tamisier

Conseil d'Administration de l'A.P.L.C.P.G.E.
Conseil d'administration 2023-2025

Nom prénom	P/P A	Académie	Etablissement	Ville
Arru Stéphane	P	Besançon	Raoul Follereau	Belfort
Basso Mireille	P	Paris	Saint-Louis	Paris
Beckrich François	P	Lyon	Le Parc	Lyon
Bianco Joël	P	Paris	Louis-le-Grand	Paris
Biset Eric	P	Versailles	Michelet	Vanves
Blardat Stéphane	P	Orléans-Tours	Descartes	Tours
Bray Nicolas	P	Paris	Fénelon	Paris
Broyer Jean	P	Besançon	Victor Hugo	Besançon
Carbajo Pierre	P	Versailles	Pasteur	Neuilly-sur-Seine
Charpentier Pascal	PH			
Costa Helena	P	Strasbourg	Kleber	Strasbourg
Dubernard Sabine	P	Poitiers	Camille Guérin	Poitiers
Gateau Hervé	P	Paris	Chaptal	Paris
Guilbault Didier	P	Bordeaux	Camille Jullian	Bordeaux
Harbulot André	P	Nantes	Montesquieu	Le Mans
Laborde Christophe	P	Paris	Victor Duruy	Paris
Martinez Hélène	PA	Montpellier	Alphonse Daudet	Nîmes
Motta-Garcia Stéphanie	P	Paris	Henri IV	Paris
Nibaudeau Delphine	P	Poitiers	Guez de Balzac	Angoulême
Raguideau Corinne	P	Versailles	Lakanal	Sceaux
Rédini Véronique	P	Paris	Jean-Baptiste Say	Paris
Roche Flor	PA	Martinique	De Bellevue	Fort-de-France
Seguin Guy	P	Versailles	Hoche	Versailles
Sturbaut Françoise	P	Paris	Paul Valéry	Paris
Tamisier Philippe	P	Grenoble	Berthollet	Annecy
Théodore Alain	P	Martinique	Joseph Gaillard	Fort-de-France
Verger Thierry	P	Toulouse	Saint-Sernin	Toulouse
Zatar Karim	P	Lyon	De Saint-Just	Lyon

PH : proviseur honoraire

Composition du bureau 2023-2025 de l'APLCPGE

Nom prénom	Attribution	Etablissement	Ville
Joël BIANCO	Président	Louis-le-Grand	Paris
Mireille BASSO	Vice-présidente	Saint-Louis	Paris
François BECKRICH	Vice-président	Du Parc	Lyon
Corinne RAGUIDEAU	Vice-présidente	Lakanal	Sceaux
Philippe TAMISIER	Secrétaire général	Berthollet	Annecy
Delphine NIBAudeau	Secrétaire générale adjointe	Guez de Balzac	Angoulême
Karim ZATAR	Trésorier	Saint-Just	Lyon
Hélène MARTINEZ	Trésorière adjointe	Alphonse Daudet	Nîmes
Pascal CHARPENTIER		Proviseur honoraire	
Helena COSTA		Kleber	Strasbourg
André HARBULOT		Montesquieu	Le Mans
Stéphanie MOTTA-GARCIA		Henri IV	Paris

Les correspondants académiques de l'APLCPGE 2023-2024

Académie	Lycée	Ville	Nom	P/PA	e-mail
AIX-MARSEILLE	CEZANNE	AIX-EN-PROVENCE	Eric GALLO	P	eric.gallo@ac-aix-marseille.fr
AMIENS	LOUIS THUILLIER	AMIENS	Christophe GEORGES	P	christophe.georges@ac-amiens.fr
BESANCON	VICTOR HUGO	BESANCON	Jean BROYER	P	jean.broyer@ac-besancon.fr
BORDEAUX	MONTAIGNE	BORDEAUX	Didier GUILBAUT	P	didier.guilbaut@ac-bordeaux.fr
CLERMONT-FD	MADAME DE STAËL	MONTLUÇON	Béatrice DUFOUR	P	beatrice.dufour@ac-clermont.fr
CORSE	GIOCANTE DE CASABIANCA	BASTIA	Anne MALKA PUCCINI	P	
CRETEIL	ALBERT SCHWEITZER	LE RAINCY	Thomas MOUTONET	P	thomas.moutonet@ac-creteil.fr
DIJON	CARNOT	DIJON	Brice LETHIER	P	brice.lethier@ac-dijon.fr
GRENOBLE	BERTHOLLET	ANNECY	Philippe TAMISIER	P	philippe.tamisier@ac-grenoble.fr
GUADELOUPE	BAIMBRIDGE	POINTE-A-PITRE	Jean DARTRON	P	jean.dartron@ac-guadeloupe.fr
GUYANE	FELIX EBOUE	CAYENNE	Guillaume SAUVEUR	P	guillaume-claud.sauveur@ac-guyane.fr
LA REUNION	BELLEPIERRE	SAINT-DENIS	Didier LE GUILLOUZER	P	didier.le-guilouzer@ac-reunion.fr
LILLE	FAIDHERBE	LILLE	Isabelle TORRES	P	isabelle.torres@ac-lille.fr
LIMOGES	GAY-LUSSAC	LIMOGES	Didier LEROY-LUSSON	P	didier.leroy-lusson@ac-limoges.fr
LYON	LA MARTINIERE	LYON	Bruno BIGI	p	bruno.bigi@ac-lyon.fr
MARTINIQUE	BELLEVUE	FORT DE FRANCE			
MAYOTTE	BAMANA	MAMOUDZOU	Laurent PREVOST	p	laurent.prevost@ac-mayotte.fr
MONTPELLIER	JOFFRE	MONTPELLIER	Olivier BRIARD	P	olivier.briard@ac-montpellier.fr
NANCY-METZ	HENRI POINCARÉ	NANCY	Dominique SCHNITZLER	P	dominique.schnitzler@ac-nancy-metz.fr
NANTES	MONTESQUIEU	LE MANS	André HARBULOT	P	andre.harbulot@ac-nantes.fr
NICE	MASSENA	NICE	Gilles KLECZEK	P	gilles.kleczek@ac-nice.fr
NORMANDIE	CORNEILLE	ROUEN	Patrice DELAMARE	P	patrice.delamare@ac-normandie.fr
NOUVELLE CALEDONIE					
ORLEANS-TOURS	POTHIER	ORLEANS	Stéphane BLARDAT	P	stephane.blardat@ac-orleans-tours.fr
PARIS	JEAN-BAPTISTE SAY	PARIS	Véronique REDINI	P	veronique.redini@ac-paris.fr
POITIERS	GUERIN	POITIERS	Sabine DUBERNARD	P	sabine.dubernard@ac-poitiers.fr
POLYNESIE FRANCAISE					
REIMS	CLEMENCEAU	REIMS	Bertrand FRANÇOIS	P	bertrand.francois@ac-reims.fr
RENNES	CHATEAUBRIAND	RENNES	Pierre JOHANNEL	P	pierre.johannel@ac-rennes.fr
STRASBOURG	KLEBER	STRASBOURG	Helena COSTA	P	helena.costa-garon@ac-strasbourg.fr
TOULOUSE	SAINT-SERNIN	TOULOUSE	VERGER Thierry	P	thierry.verger@ac-toulouse.fr
VERSAILLES	LAKANAL	SCEAUX	Corinne RAGUIDEAU	P	corinne.raguideau@ac-versailles.fr

Coordination des correspondants académiques :

Helena COSTA (helena.costa-garon@ac-strasbourg.fr)

André HARBULOT (andre.harbulot@ac-nantes.fr)

STATUTS

Les présents statuts ont été adoptés en assemblée générale constitutive réunie au Lycée Claude Bernard à PARIS le samedi 6 février 1993. Ils ont été modifiés par les assemblées générales du 14 décembre 1996, du 24 janvier 1998 au Lycée Saint-Louis, du 16 janvier 1999, du 13 janvier 2007 au Lycée Louis-le-Grand, et du 2 février 2013 au Lycée Louis le Grand

Article 1 - TITRE ET LEGALITE

1.1 - Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une « Association des Proviseurs de Lycées à Classes Préparatoires aux Grandes Écoles » de l'enseignement public. Cette association est déclarée conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 1er juillet 1901.

1.2 - Son siège social est fixé au Lycée Louis-le-Grand, 123 rue Saint-Jacques 75005 PARIS

Article 2 - OBJET

L'Association a pour objet :

2.1 - D'étudier toutes les questions relatives à l'existence et au fonctionnement des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, telles que ces classes sont définies par les textes réglementaires ;

2.2 - d'être un lieu d'études, d'échanges et d'informations entre ses membres ;

2.3 - de servir d'interlocuteur, pour les problèmes liés à ces classes, auprès des instances académiques et ministérielles, auprès des Grandes Ecoles et de leurs organisations, ainsi qu'auprès des associations de professeurs spécialistes.

2.4 - Elle s'interdit de présenter sous son nom des candidats à quelque élection que ce soit, et toute intervention personnelle concernant ses membres.

Article 3 : MEMBRES

3.1 - L'Association est ouverte à tous les proviseurs et proviseurs-adjoints, en activité, des lycées publics comportant au moins une CPGE.

Elle accueille également, en qualité de membres honoraires, les proviseurs et proviseurs-adjoints adhérant à l'Association au moment de leur cessation d'activité, et en qualité de membres associés, des proviseurs et proviseurs-adjoints qui, par suite de mutation, ne possèdent plus de classe préparatoire dans leur établissement. Elle ne comprend que des membres à jour de leur cotisation.

L'association accueille également les chefs d'établissement des lycées étrangers comportant des classes préparatoires aux grandes écoles.

3.2 - Est considéré comme démissionnaire tout membre qui n'est pas à jour de sa cotisation.

Article 4 – ADMINISTRATION

4.1 - Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un conseil d'administration composé de 30 membres au plus (dans la mesure du possible, un par académie et deux retraités) élus pour une période de 2 ans au cours de l'assemblée générale.

Le C.A. se réunit une fois par an. Il peut également siéger sur convocation du président ou à la demande de la moitié au moins de ses membres.

Les modalités d'élection sont les suivantes.

Un appel à candidature est envoyé à tous les membres de l'association dans un délai de 2 mois précédant l'AG. Les candidatures sont relevées par le secrétaire général qui en dresse une liste. Cette liste est proposée au vote des membres de l'Association pour choix des 30 membres, par correspondance ou sur place le jour de l'assemblée générale. Le bulletin de vote doit comporter trente noms au maximum, les autres ayant été rayés par les électeurs.

Il importe de préciser aux électeurs qu'il est souhaitable d'élire des représentants de toute la France, des Provisseurs et des Provisseurs-adjoints. Il est souhaitable également de veiller à la parité, autant que faire se peut. Enfin, il faut prendre garde d'élire des représentants de petites structures comme des plus grosses.

Article 5 - BUREAU

5.1 - Un bureau est élu au sein du CA. Il comprend 12 membres (dont un retraité, dans la mesure du possible) et désigne en son sein un président, deux vice-présidents, un secrétaire et un secrétaire adjoint, un trésorier, un trésorier adjoint. Les fonctions de président et de vice-président sont occupées par au moins un membre occupant un poste hors d'Ile de France.

5.2 - Ce bureau est élu pour deux ans. L'élection a lieu à bulletins secrets, au scrutin uninominal et à la majorité simple ; en cas d'égalité, le siège est dévolu au candidat le plus jeune.

Le bureau est démissionnaire de fait si le rapport moral annuel n'est pas adopté en assemblée générale.

Article 6 - ASSEMBLEE GENERALE

6.1 - L'Association se réunit en assemblée générale ordinaire une fois par an. Elle peut se réunir en assemblée extraordinaire soit sur décision du conseil d'administration, soit à la demande du tiers au moins de ses membres à jour de leur cotisation.

L'Assemblée Générale fixe annuellement le montant de la cotisation sur proposition du bureau.

L'ordre du jour, établi par le bureau, est porté à la connaissance des membres de l'Association un mois au moins avant la date de l'assemblée générale. Le bureau peut inscrire une question nouvelle ou urgente sans condition de délai.

6.2 - En assemblée générale les votes sont personnels. Ils ont lieu à bulletin secret à la demande d'au moins un de ses membres.

Article 7 - PRESIDENT

Le président en exercice a qualité pour représenter l'Association et parler en son nom, qualité qu'il peut déléguer, en cas de besoin, à un membre du Conseil d'Administration. Il rend compte de ses actes devant le bureau, devant le conseil d'administration et devant l'assemblée générale.

En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par le vice-président ou, à défaut, par le membre du bureau désigné par le bureau.

Article 8 – MODIFICATIONS / DISSOLUTION

8.1 - Le C.A. procède au remplacement de tout membre démissionnaire du bureau.

8.2 - Toute modification aux présents statuts ne pourra être adoptée qu'en assemblée générale et à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

8.3 - La dissolution de l'Association est prononcée par un vote réunissant les deux tiers des membres adhérents.

8.4 - Un règlement intérieur sera adopté en assemblée générale.

CAMPAGNE D'ADHESION 2023 - 2024

Chère collègue, cher collègue,

Afin que notre association puisse continuer à peser sur l'avenir des classes préparatoires et pour bénéficier d'une information actualisée, il est important d'adhérer ou de renouveler votre adhésion pour 2023-2024.

Les collègues souhaitant rejoindre notre association, qui n'ont pas reçu leur fiche d'adhésion, notamment en raison d'un changement d'affectation, peuvent la télécharger depuis notre nouveau site <https://aplcpge.fr> sur lequel il est également possible d'adhérer en ligne. ***La fiche est aussi disponible dans ce bulletin page suivante.***

Les collègues ayant adhéré par fiche papier recevront un courriel leur permettant d'accéder à la zone adhérent du nouveau site internet. Les anciens codes ne sont plus valables.

Nous rappelons que l'APLCPGE bénéficie de l'agrément fiscal et que les cotisations ouvrent droit à une réduction d'impôt

CONGRES APLCPGE DES 19 ET 20 JANVIER 2024 MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour toute question relative aux adhésions ou à la participation au congrès, contacter le trésorier : karim.zatar@ac-lyon.fr

FICHE D'ADHESION 2023/2024

Plier la fiche en 3, glisser le chèque, et l'adresse
ci-contre tombera dans la fenêtre d'une enveloppe

Lycée Saint-Just
A.P.L.C.P.G.E.
Monsieur Zatar – Proviseur
21 rue des Farges
69005 LYON

NOUVELLE ADHÉSION

RENOUVELLEMENT D' ADHÉSION

M MME

NOM :

PRÉNOM :

proviseur(e) proviseur(e) -adjoint(e) honoraire

ACADÉMIE :

LYCÉE :

COMMUNE :

TEL. LYCÉE :

MAIL indispensable (en script) :

TEL. LIGNE DIRECTE :

TEL. MOBILE :

CPGE DU LYCÉE :

N.B. : L'adhésion est personnelle (cf. statuts)
pas de règlement par les établissements, merci.

Chèque ci-joint : 45,00€ membres actifs
22,50€ membres honoraires
(Chèque à l'ordre de l'APLCPGE)

Date : / /

Signature :

Interview du président de l'APLCPGE à la revue L'Étudiant

Joël Bianco, président de l'APLCPGE a été interrogé en octobre 2023 par **Agnès Millet de L'Étudiant**

"Sur le terrain, nous constatons que la baisse annoncée des effectifs en prépa n'a pas eu lieu".

Quelques semaines après la rentrée dans les classes prépa, **Joël Bianco** dresse les enjeux pour l'année scolaire à venir. Effectifs, conventions avec les universités... Plusieurs dossiers sont sur la table.

A M : Depuis plusieurs années, la tendance est à la baisse dans les effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Avez-vous des chiffres pour la rentrée 2023 ?

J B : Nous n'avons pas de chiffres consolidés et fiables sur les effectifs de rentrée en prépa. En revanche, nous connaissons les chiffres Parcoursup qui montrent plutôt une augmentation des demandes et des acceptations de candidatures en filière prépa.

Par ailleurs, sur le terrain, depuis la rentrée, nous constatons que la baisse annoncée n'a pas eu lieu. Il y a une stabilité globale. C'est bon signe. En revanche, certains échos confirment une disparité selon les filières, les lycées et la zone géographique des classes.

A M : Quelles disparités observez-vous ?

J B : Nous voyons ainsi que les zones moins urbaines sont moins attractives, notamment pour les classes prépa économiques et commerciales, voie générale (ECG). Si, au global, la filière n'accusera probablement pas de baisse générale, certaines CPGE continueront sûrement à être en difficulté. Je crains qu'il n'y ait un creusement des écarts.

C'est également le cas en filière biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST). La concurrence qui existe fait plus de dégâts dans certains sites, là où les écoles agro et veto ont commencé à recruter directement en post-bac.

Pour la filière ECG, il y avait un moratoire sur les fermetures de classes à la rentrée 2023. Mais en 2024, il est presque certain qu'il y aura des fermetures.

Nous restons donc prudents, en attendant le bilan des effectifs inscrits.. Si les effectifs sont trop bas, les rectorats devront arbitrer dans la gestion de leurs enveloppes.

A M : Sur le point de l'attractivité des prépas, vous menez une enquête sur le bien-être étudiant. Comment est-elle constituée ?

J B : Oui, nous demandons aux étudiants ce qu'ils pensent de leurs études. Le questionnaire est organisé en cinq parties dont une partie sur la scolarité en prépa, une autre sur le cadre de vie mais aussi sur la violence et le harcèlement en milieu scolaire.

L'anonymat de l'étudiant et de l'établissement est préservé et le formulaire comporte des questions ouvertes. Nous avons sondé les élèves de 2e année, avec un bon taux de réponse. Aujourd'hui [le 18 octobre], près de 10% d'entre eux nous ont répondu, soit près de 4.000 réponses en un mois.

Nous devons ensuite dépouiller tout cela. Nous aurons les premiers éléments en décembre. Nous présenterons probablement des résultats lors de notre congrès en janvier, en lien avec le calendrier Parcoursup. Et en janvier-février, nous sonderons également les élèves de 1re année.

A M : Pourquoi cette démarche ?

J B : Il faut construire sur ces retombées de terrain, sur l'expression des étudiants. En croisant les approches, ce sera un moyen, à notre modeste niveau, de communiquer auprès de l'opinion publique, avec de la nuance.

Les gens ont beaucoup de représentations de la prépa. Et si nous observons qu'il y a des choses à améliorer, des failles, nous proposerons des pistes d'amélioration. Le bien-être étudiant est l'une de nos trois priorités. Il faut creuser la question.

A M : Quelles sont vos autres priorités ?

J B : Nous voulons créer du lien, en interne, entre nos adhérents, pour faire vraiment réseau, nourrir une réflexion commune et un travail collaboratif.

Notre dernière priorité est de promouvoir les prépas, en défendant ce modèle. Nous voulons devenir un partenaire, en ouvrant la discussion, sans être figés.

Nous étions d'ailleurs dans le comité de pilotage des ECG durant le projet de réforme des programmes, au premier semestre 2023. Nous avons fait des propositions, pour ne pas être seulement dans un affrontement entre camps et modèles de formations.

Selon moi, il faudrait faire évoluer un peu le modèle des prépas économiques et commerciales générales, pour davantage de continuité pédagogique entre les ECG et les écoles de commerce. Mais je n'ai pas eu d'échos depuis la suspension du projet.

A M : Vous évoquez aussi des difficultés concernant les conventions entre les prépas et les universités ?

J B : Oui, des dysfonctionnements ont été signalés cette année, surtout en CPGE littéraire. Près d'une centaine d'étudiants – parfois sous-admissibles ou admissibles à une ENS ou dans une autre école - se sont vu refuser une admission en L3, alors qu'ils étaient dûment inscrits en régime cumulatif dans le cadre d'une convention.

Les recteurs des académies ont été sollicités pour trouver des solutions pérennes. Nous avons trouvé des solutions au cas par cas. La raison invoquée par les universités était qu'elles n'avaient pas les capacités d'accueil pour accepter ces étudiants. Depuis plusieurs années, certaines universités ont, en effet, multiplié les conventions avec les prépas.

Nous comprenons qu'il est impossible de pousser les murs. Mais, à l'avenir, il faut reclarifier les choses, pour éviter des déconvenues pour la rentrée. Est-ce que l'accueil doit se faire de droit ou y a-t-il des critères à remplir ? Nous devons mettre les choses à plat et trouver un pilotage à l'échelle académique et à l'échelle nationale.

Ce qui nous importe, c'est de sécuriser les parcours des étudiants, c'est ça l'idée de départ des conventions entre universités et prépas.

Agnès Millet
L'Étudiant
30/10/2023

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche nous a demandé nos remarques et suggestions à propos d'un projet de décret d'application de la loi Rixain du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité professionnelle et économique entre les femmes et les hommes.

Vous trouverez ci-dessous le projet de décret qui nous a été soumis et à la suite la note que nous avons adressée en retour au ministère

PROJET

Décret n° 2023-.... du ... 2023 relatif aux modalités de publication des indicateurs permettant de mesurer la répartition par sexe des élèves dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Publics concernés : les établissements d'enseignement scolaire dispensant une formation d'enseignement supérieur

Objet : modalités et méthodologie de publication des indicateurs permettant de mesurer la répartition par sexe des élèves dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice :

Références : le décret est pris en application des dispositions de [l'article L. 401-2-2 du code de l'éducation](#), telles qu'issues de la [loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle](#) ; il peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

La Première ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 401-2-2 ;

Décrète :

Article 1

Les indicateurs mentionnés à l'article L. 401-2-2 du code de l'éducation, permettant de mesurer la répartition par sexe des élèves dans les classes préparatoires aux grandes écoles, sont les suivants :

1° Part des femmes inscrites en classes préparatoires aux grandes écoles par année de formation, selon la filière

2° Part des femmes inscrites en classes préparatoires aux grandes écoles bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux, selon la filière

3° Part des femmes inscrites en classes dites « étoilées » au sein des classes préparatoires aux grandes écoles qui en proposent, selon la filière

4° Taux de passage des femmes inscrites en classes préparatoires aux grandes écoles, selon la filière

5° Taux de passage des femmes en classes dites « étoilées » au sein des classes préparatoires aux grandes écoles, par année de formation et selon la filière

6° Taux de réussite des femmes aux concours des grandes écoles, selon la filière et l'école

7° Part des femmes admises aux concours des grandes écoles ayant bénéficié d'une bourse sur critères sociaux pendant leur formation, selon la filière

8° Part des femmes admises aux concours des grandes écoles ayant bénéficié d'un dispositif d'accompagnement au titre des "Cordées de la réussite" pendant leur formation, selon la filière

Article 2

Les indicateurs mentionnés à l'article 1 du présent décret sont publiés au titre de l'année civile précédente, de manière visible et lisible sur le site internet de l'établissement, chaque année au plus tard le 31 décembre.

Article 3

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Observations sur le projet de décret relatif aux modalités de publication des indicateurs permettant de mesurer la répartition par sexe des élèves dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Article 1

Indicateur 1.

Il serait intéressant de mesurer l'écart pour chaque filière entre le pourcentage de candidates sur Parcoursup, le pourcentage de candidates classées par l'établissement, le pourcentage de candidates appelées finalement et le pourcentage d'étudiantes réellement présentes à la rentrée.

En effet, l'autocensure des jeunes filles avant l'entrée en classe préparatoire doit être prise en compte. Elle s'exerce au moment de la formulation des vœux sur Parcoursup (renoncement à certains vœux), mais aussi en cours de procédure (renoncement à certaines propositions).

Indicateur 4.

Ce taux, qui ne concerne que les étudiants de 1^{ère} année, est à calculer sur la base de l'effectif dans la filière concernée en fin d'année scolaire.

Indicateur 5.

Il semble préférable de parler d'orientation plutôt que de passage.

« Par année de formation » est une précision inutile puisqu'il ne peut s'agir que d'étudiants de 1^{ère} année.

Les indicateurs 4, 5 et 6 ne permettent pas de mesurer la répartition par sexe des élèves de CPGE, ni de faire une comparaison entre la réussite des garçons et celle des filles.

Les indicateurs 7 et 8 sont imprécis : de quelle part s'agit-il ? Par rapport à quel ensemble de candidats ?

Nous nous interrogeons par ailleurs sur l'intérêt qu'il y a à distinguer les femmes des hommes pour ces deux critères et à mélanger critère de genre et critère social.

La réussite des femmes aux concours, comme celle des boursiers, ne dépend pas que de leur parcours en classe préparatoire. La nature des épreuves, les modalités de passation, ont également leur influence.

Indicateur 8.

Il faudra s'assurer que tous les établissements d'origine signalent bien leurs élèves de Cordées sur Parcoursup.

Article 2

Il est préférable que les indicateurs soient publiés au titre de l'année scolaire précédente et non au titre de l'année civile

Nous ne comprenons pas l'intérêt de la précision « de manière visible et lisible ». Cela laisse entendre que nous pourrions être tentés de dissimuler certaines informations.

Pourquoi une publication sur les sites Internet ? Nous n'y sommes pas favorables. Il nous semble souhaitable que chaque établissement reste maître de ce qu'il publie sur son site Internet, comme sur tous ses supports de communication de façon générale.

La plateforme Parcoursup nous semble plus indiquée et suffisante. Nous y faisons déjà figurer de nombreuses autres informations, de manière visible et lisible.

De plus, les services académiques disposent déjà de ces informations, et du personnel pour les traiter.

Pour le Bureau

Joël Bianco, président